

Jeu concours Quizz Jeu K*LINE Vendée Globe 2016 sans obligation d'achat, avec tirage au sort

Article 1 : Société organisatrice

K*LINE - n°siret : 410 032 460 00017 - dont le siège social est situé au 24 avenue des Sables, 85500 Les Herbiers - France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 04-10-2016 12:00 au 16-10-2016 23:59. L'opération est intitulée : « Jeu K*LINE Vendée Globe 2016 ». Cette opération est accessible via la page : <https://quiz.fbapp.io/quizz-1261074>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (et aux mineurs avec autorisation parentale) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de K-LINE, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://quiz.fbapp.io/quizz-1261074> La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. 2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures. 2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit : 1. Disposer d'un compte Facebook et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu 2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données. 3. Avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu 4. Répondre aux questions du quizz. ● Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois par jour ● Le jeu sera organisé du 04-10-2016 12:00 au 16-10-2016 23:59. ● Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort le lundi 17 octobre 2016 sur l'ensemble des participants du jeu « <https://quiz.fbapp.io/quizz-1261074> » ayant validé leur participation au jeu nommé «Jeu K*LINE Vendée Globe 2016 ». ● Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu. Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://quiz.fbapp.io/quizz-1261074>

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les gagnants seront désignés sur la base de 100% de réponses justes au questionnaire, après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par message privé par l'Organisateur. Ils devront fournir leur nom, prénom, adresse postale afin que le lot lui soit délivré. Si un participant ne se manifeste pas dans les 7 jours suivant l'envoi de ce message, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur

participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations Le Jeu est composé des dotations suivantes :

Dotation : Une réservation pour 2 personnes à bord d'un navire pour suivre le départ du Vendée Globe aux premières loges.

Compris dans le lot :

Séjour d'une nuit pour 2 personnes du samedi 5 novembre 2016 à partir de 15h jusqu'au dimanche 6 novembre 11h maximum pour une valeur de 79,90€

APPART CITY LA ROCHE SUR YON CENTRE

84 rue Gutenberg LA ROCHE SUR YON

Dimanche 6 novembre 2016 :

10h30 : Accueil et embarquement à bord du navire. Attention : En raison des conditions particulières du départ du Vendée Globe, les enfants de -12 ans ne sont pas admis à bord des bateaux.

11h30 : Départ vers la zone de concentration, zone de regroupement des bateaux avant le grand départ.

12h15 : Déjeuner "lunch box" à bord.

13h02 : Top départ du Vendée Globe 2016. Suivi des premières heures de course, commentées en direct par un skipper professionnel.

16h00 : Retour au port.

Le prix ne comprend pas :

- l'assurance annulation facultative (3.3% du séjour),
- Le dîner du samedi 5 novembre 2016 et le petit-déjeuner du 6 novembre
- Les transports (hors bateau), notamment le trajet entre l'hôtel et la zone d'embarquement du 06 novembre 2016
- Les dépenses à caractère personnel.

Prix total du lot : 490,90€

D'autres dotations pourront être obtenues par tirage au sort en likant la publication et en envoyant un message privé sur la page K-LINE La Fenêtre Lumière. Il faudra indiquer dans le message le lot souhaité :

- 6 coupe-vent à l'effigie de K-LINE Initiatives-Cœur

- 1 modèle Femme taille S / 1 modèle Femme taille M / 1 modèle Femme taille L
- 1 modèle Homme taille M / 1 modèle Homme taille L / 1 modèle Homme taille XL
- 9 polos à l'effigie de K-LINE Initiatives-Cœur
 - 1 modèle Femme taille S / 1 modèle Femme taille M / 1 modèle Femme taille L / 1 modèle Femme taille XL
 - 1 modèle Homme taille S / 1 modèle Homme taille M / 1 modèle Homme taille L / 1 modèle Homme taille XL / 1 modèle Homme taille XXL
- 10 écharpes à l'effigie de K-LINE Initiatives-Cœur
- 10 bonnets à l'effigie de K-LINE Initiatives-Cœur

1 gagnant par type et par taille de produit.

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur. Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Les frais indirects

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 (trois) minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement. Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : K*LINE - 24 avenue des Sables, 85500 Les Herbiers – France. Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées. Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu «Jeu K*LINE Vendée Globe 2016 » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative : 1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ; 2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ; 3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; 4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; 5. des problèmes d'acheminement ; 6. du fonctionnement de tout logiciel ; 7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ; 8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ; 9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ; 10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer. Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://quiz.fbapp.io/quizz-1261074> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du «Jeu K*LINE Vendée Globe 2016» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant. Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement

des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le règlement du jeu est déposé via reglementdejeu.com à la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur.

Article 10 : Données personnelles Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse e-mail, taille de vêtement ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : K*LINE – 24 avenue des Sables, 85500 Les Herbiers - France

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : K*LINE – 24 avenue des Sables, 85500 Les Herbiers - France Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée